

Le 27 mars 2015 à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mr Christian GALLET, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs FLAMAND, PERRIER, PIRAS, CHINNICI, CHARNAY, MANEVY, SPALVIERI, GROS, MARTEL, BLANC, ROCHE PINAULT, BERGER-VACHON, GAUDIERO, SCAPPATICCI, SORIANO

Excusés : Madame LANÇON donne pouvoir à Madame GAUDIERO

Secrétaire : Monsieur GROS

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Nombre de conseillers municipaux présents	Nombre de conseillers municipaux votants
17	16	17
Date de convocation : 13/03/2015	Date d'affichage : 13/03/2015	


Début du Conseil à 20h00

1 – Approbation du compte rendu du Conseil du 05 février 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Vote du Compte Administratif

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la Commune pour 2015.



Compte Administratif 2014
Résultat de l'exercice

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 302 517 €	2 639 463 €
Section d'investissement	927 268 €	1 413 846 €

Le résultat cumulé fait apparaître un excédent de fonctionnement de **336 946 €**, et un excédent d'investissement de **486 578 €**.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général sont contenues, et même en très légère baisse par rapport à 2013, ce qui est une bonne chose étant donné la baisse annoncée des dotations de l'Etat.

- Fluides : 119 143 € (en hausse, mais dégrèvement eau à venir).
- Fournitures administratives : 5 199 € (en baisse)
- Fournitures scolaires : 16 377 €
- Entretien de bâtiments : 20 111 € (en baisse de 4 000 €)
- Fêtes et cérémonies : 23 571 € (en baisse de 9 000 €)
- Frais d'affranchissement : 9 684 € (en baisse de 2 000 €)
- Frais de télécommunications : 14 293 € (en baisse de 1 000 €)
- Frais de nettoyage des locaux : 72 632 € (en baisse de 5 000 €)
- Etudes : 23 378 € (en hausse de 19 000 €)
- Honoraires : 14 381 € (en hausse de 5 000 €)

- Les charges de personnel se montent à 670 249 € en 2014, soit 20 000 € de plus qu'en 2013. Les charges de personnel sont donc en augmentation du fait de contextes structurels (effet ciseau et la hausse des cotisations pour les retraites) et conjoncturels (réforme des rythmes scolaires).

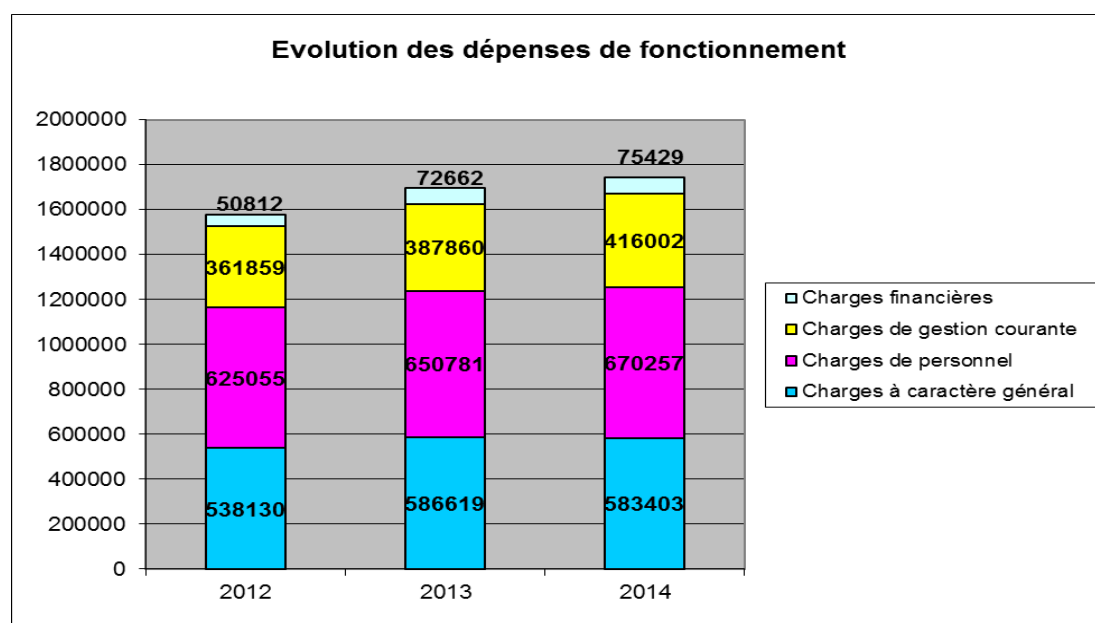
Le personnel était à effectif constant depuis 6 ans, mais du fait de la réforme de rythmes scolaires, les ETP ont augmenté de 1.5.

- Personnel titulaire : 362 175 €
- Personnel non titulaire : 66 181 €
- Cotisations aux caisses de retraite : 98 000 €
- Assurance : 29 444 €
- Autres charges : 114 449 €

- Les charges de gestion courante sont constituées des participations aux différents syndicats, organismes publics et associations. Elles sont en augmentation de 28 140 € par rapport à 2013 et ce pour 2 raisons :

- L'augmentation de la part due au SYDER pour la réalisation des différents enfouissements de réseaux (+ 35 000 €)
- Le versement de subventions exceptionnelles à l'association familiale de Lozanne.

- Les charges financières sont constituées des intérêts des emprunts qui représentent 75 429 €.



RECETTE DE FONCTIONNEMENT

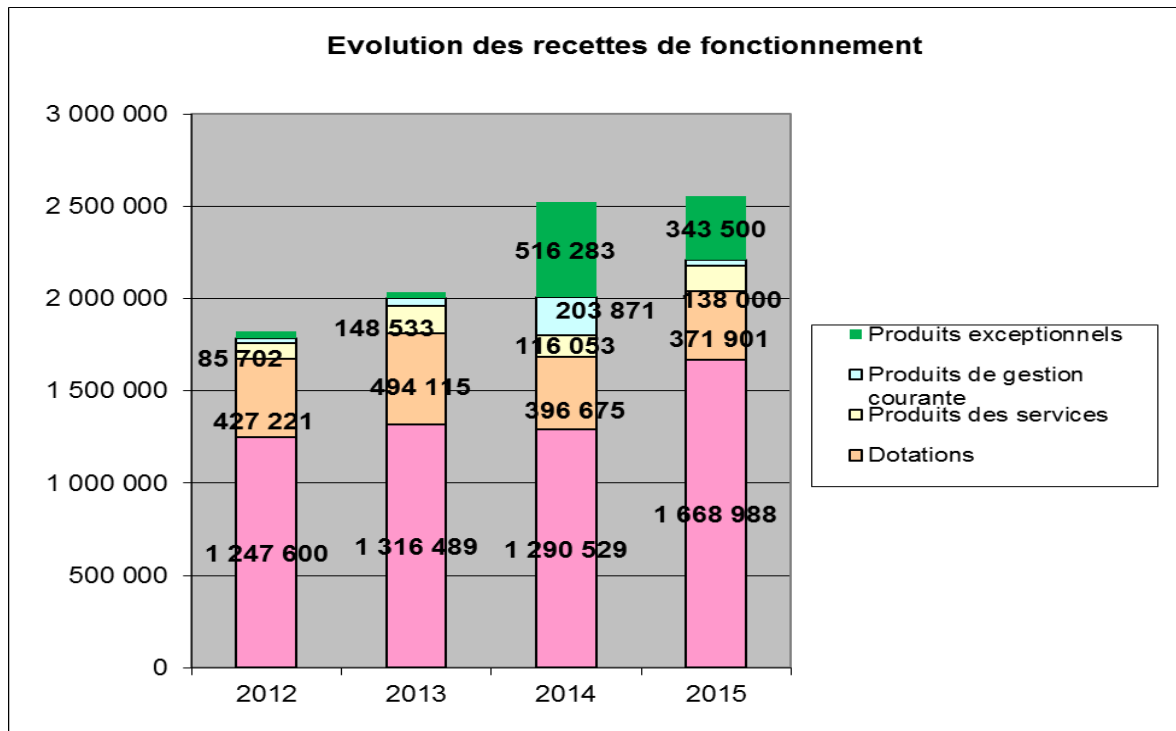
Au total, les recettes de fonctionnement se portent à 2 565 502 €, soit une augmentation de 507 341 € :

En hausse :

- Augmentation des impôts directs sans augmentation des taux d'imposition : + 56 457 €
- La vente de terrains : + 498 630 €

En baisse :

- Dotations : - 47 746 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cimetière	6 142 €
Achats de parcelles et immeubles (pharmacie, voie SNCF, bassins de rétention)	305 817 €
Réseaux	58 382 €
Balayeuse voirie (ancienne reprise pour 28 106 €)	75 360 €
Voiture police municipale	12 152 €
Matériel informatique (changement de serveur)	16 033 €
Réfection des berges + barrage	18 912 €
Pôle petite enfance (passé à la CCBPD)	20 129 €
Ecole maternelle (revenue à la Commune)	44 273 €
Salle des sports	68 285 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont en hausse :

- Remboursement du FCTVA du fait des nombreux investissements en 2012 : + 109 289 € (213480€)
- Autofinancement : 528 878 € dégagés en 2013
- Taxes d'urbanisme en baisse de 40 000 € mais devraient remonter en 2015 du fait de la construction de 2 immeubles.
- Subventions du département : 70 129 € (dans le cadre du contrat pluriannuel)

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et la présidence est donnée à Madame CHINNICI.

Le Conseil, à l'unanimité, reconnaît la sincérité des comptes pour l'année 2014, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 – Affectation des résultats

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2014,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 336 946.40 € ;

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014	
Résultat au 31/12/2013 : EXCEDENT	336 946.40 €
DEFICIT	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2012 repris	0€
Exécution du virement à la section d'investissement. Affectation complémentaire en réserves (1068)	336 946.40 €
Excédent de fonctionnement reporté (002)	0 €

4 – Approbation du compte de gestion

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandants de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la conformité du compte administratif de l'ordonnateur avec le compte de gestion du comptable public,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil, à l'unanimité :

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 – Vote du taux des trois taxes

Monsieur le Maire propose de conserver les taux des années précédentes, qui n'ont pas augmenté depuis 10 ans. Il rappelle que c'était un engagement durant la campagne des municipales.

Les taux proposés s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 14.60%

Foncier bâti : 21.82%

Foncier non bâti : 48.14%

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER les taux tels que présentés ci-dessus.

6 – Vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire expose le budget primitif 2015.

		2015	
		DEPENSES	RECETTES
année n	Fonctionnement	2 560 090 €	2 560 090 €
	Investissement	2 285 605 €	2 178 029 €
Report année n-1	Fonctionnement		
	Investissement		107 576 €
RAR année n à réaliser en année n+1	Fonctionnement		
	Investissement		
TOTAL			

		DEPENSES	RECETTES
Résultat cumulé année n	Fonctionnement	2 560 090 €	2 560 090 €
	Investissement	2 285 605 €	2 285 605 €
TOTAL		4 845 695 €	4 845 695 €
DONT VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		635 929 €	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les charges à caractère général sont en légère augmentation par rapport à 2014 du fait de l'augmentation de la ligne fêtes et cérémonies (Guinguette), de la ligne publication (Journal et DICRIM) et Annonces et insertions (Marchés publics).

Certaines lignes seront en baisse du fait de la renégociation de contrats : Chauffage et Téléphonie notamment.

Principales dépenses :

- Fluides : 107 000 €
- Fêtes et cérémonies : 26 000 €
- Frais de nettoyage : 72 000 €
- Fournitures scolaires : 13 500 €
- Publication : 8 000 €

- Les charges de personnel sont en hausse, du fait de la réforme des rythmes scolaires en année pleine (25 000 €) et de la reprise en régie directe de la garderie périscolaire (28 000 €). Pour la garderie, il est prévu 22 000 € de recettes supplémentaires.

A noter également un reclassement indiciaire national de tous les agents en catégories C (ensemble du personnel – 2), pour un impact de 3 000 €.

- Les charges de gestion courantes correspondent aux indemnités des élus (pour 51 000 €), aux participations aux syndicats et collectivités (SYDER, SMBA, SDIS), et aux subventions aux associations.

Ce poste est en hausse du fait de l'augmentation des charges dues au SYDER du fait des enfouissements de lignes électriques (245 000 €).

A noter également la hausse de la subvention au CCAS (+ 9 000 €).

- Les charges financières comprennent essentiellement les intérêts d'emprunt. Elle se monte à 97 346 €. Elles sont en hausse du fait de la reprise des emprunts compétence scolaire de l'ex-CCBVA, transférés par la CCBPD.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en hausse :

- Impôts locaux : + 22 000 € (1 219 000 € sans augmentation des taux)
- Attributions de compensation : 375 000 €
- Produits des services : + 22 000 € (reprise de la garderie)
- A noter : 340 000 € de la vente du terrain de la ZAC
- Les dotations de l'Etat ne sont pas connues.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2111	Terrains nus	50 000.00
2116	Cimetière (dont monument aux morts)	13 000.00
2128	Agencement de terrains (rond-point de la ZAC)	22 000.00
21311	Hôtel de ville	25 000.00
21318	Autres bâtiments publics (dont mise aux normes électriques, installation de badges à la place des clés)	50 000.00
2135	Aménagements des constructions (ancienne prison, réhabilitation ancienne pharmacie)	160 000.00
2138	Autres constructions (achats de bâtis)	300 000.00
2151	Réseaux de voirie (extension et création de réseaux)	110 000.00
2152	Installations de voirie	15 000.00
21571	Matériel roulant	10 000.00
2161	Objets et œuvres d'art (tableau salle du Conseil)	2 000.00
2183	Matériel de bureau et info.	4 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000.00
Ecole maternelle (solde)		15 000.00
Accessibilité		4 000.00
Salle des sports		800 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées du FCTVA (122 000 €), des taxes d'urbanisme (91 212 €) et des excédents de fonctionnement (336 946 €).

A cela s'ajoutent les dotations et subventions, constituées pour 2015 de la première partie des subventions pour la salle des sports (200 000 €).

Un nouvel emprunt sera nécessaire pour financer les travaux de la salle des sports.

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2015.

7 - Reprise des emprunts de la CCBPD

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du retour des compétences sportives et scolaires de la CCBPD vers la Commune de Lozanne, il convient de reprendre les emprunts en cours (auparavant négociés par la CCBVA).

Monsieur le Maire rappelle qu'une attribution de compensation sera versée par la CCBPD pour financer ces emprunts.

Ces emprunts ont été signés par la Société de financement local.

Les encours au 1^{er} juin 2015 sont les suivants :

- 155 098.24 € pour l'emprunt MON283013EUR (taux de 5.99%)
- 106 548.22 € pour l'emprunt MIN195907EUR (taux indexé sur EUR 3 mois avec une marge de 0.20%)

Monsieur le Maire précise que cette reprise est obligatoire dans le cadre de la reprise des compétences, mais qu'il va essayer de renégocier le taux de l'emprunt à taux fixe.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- De reprendre les capitaux en cours pour les deux emprunts contractés auprès de la SFL MON283013EUR et MIN195907EUR.

8 - Fixation des tarifs des encarts publicitaires

Monsieur le Maire expose que les tarifs des encarts publicitaires dans certaines publications de la Mairie n'ont pas été modifiés depuis 2009.

Monsieur le Maire rappelle que le Journal des Lozannais est financé sans publicité, mais que de la publicité est envisagée pour le guide de A à Zergues, pour les disques bleus et pour les plans de la Commune.

Il ajoute que la commission « commerces » a travaillé sur ces tarifs, et que Mme ROCHE PINAULT a déjà contacté des entreprises pour connaître le montant des impressions.

Madame ROCHE PINAULT précise que le format des publicités sur les disques de stationnement sera à affiner avec l'imprimeur retenu, d'où la proposition pour 1/6^{ème} ou 1/8^{ème} de page.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les tarifs ci-dessous pour les encarts publicitaires :

Livret de A à Zergues :

Format 1/6 de page = 130€

Format 1/4 de page = 200€

Format 1/2 de page = 300€

Plan de la Commune :

Format 1/6 de page = 130€

Disques de stationnement :

Format 1/6 ou 1/8 de page = 200€

Pack deux supports pour livret et plan :

Format 1/6 sur ces deux supports = 220€ (au lieu de 260€)

9 - Nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire expose au Conseil les modifications apportées au règlement intérieur de la bibliothèque municipale :

Ainsi, il est proposé d'augmenter le nombre de documents empruntables et de simplifier en supprimant les quotas par type de document.

Il est également proposé une modification du règlement concernant l'accès internet.

Le conseil ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le secrétaire,

Le Maire,

Gilles GROS

Christian GALLET